

CONSEIL DU SAINT-LAURENT

TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

En 2011, la signature de la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (Plan d'action Saint-Laurent) a marqué le début de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) et de la création graduelle de 12 tables de concertation régionales (TCR) sur le territoire du Québec méridional. La mission de ces tables est d'amener les différents intervenants régionaux touchés à harmoniser leurs actions de façon optimale. Les TCR contribueront à l'élaboration, à l'adoption et au suivi de la mise en œuvre d'un plan de gestion intégré régional (PGIR). C'est en juillet 2013 que le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire s'est vu confier le mandat par les municipalités régionales de comtés de coordonner la mise en place et le fonctionnement de la TCR du sud de l'estuaire moyen.

Afin de lui donner une identité propre, la TCR du sud de l'estuaire moyen porte le nom de **Conseil du Saint-Laurent**.

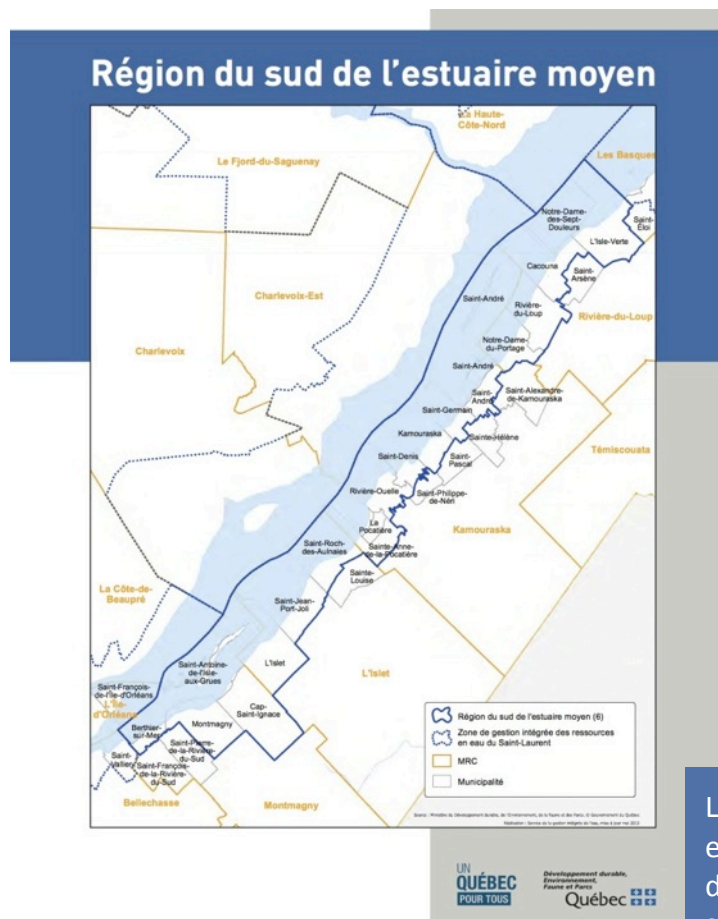
ZONE DE GESTION DU CONSEIL DU SAINT-LAURENT

Le territoire du Conseil du Saint-Laurent inclut les MRC riveraines de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup et correspond à la portion sud de l'estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent. Cette zone inclue 4 régions administratives, 16 villes et municipalités et 2 organismes de bassins versants.

OBJECTIFS

Les objectifs de travail sont de :

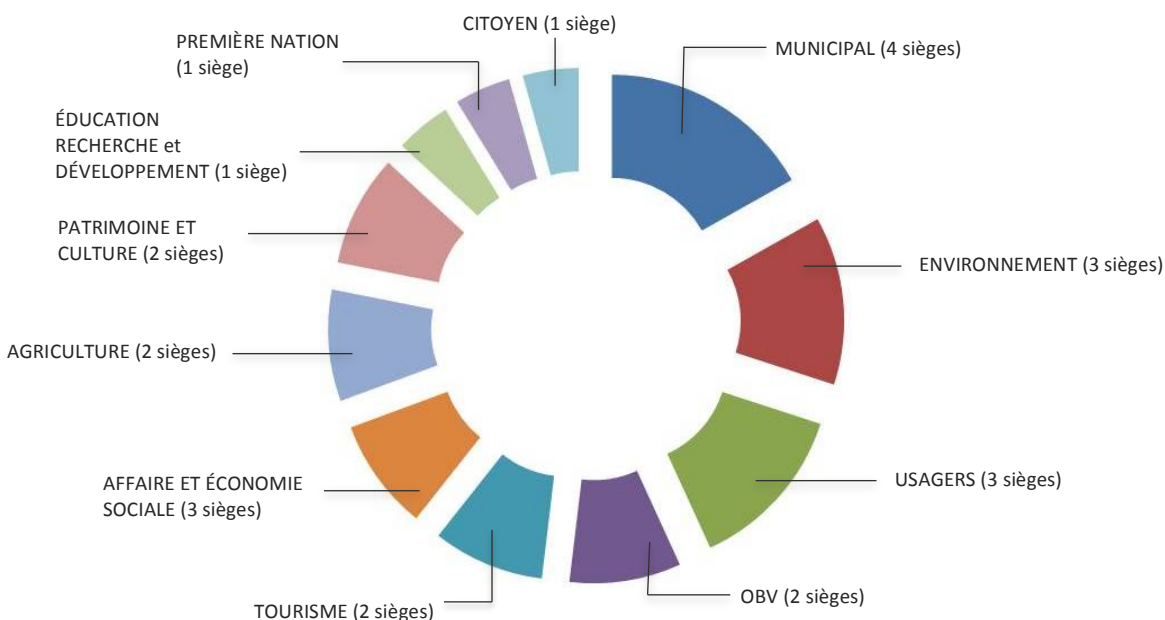
- Rassembler les principaux acteurs de l'eau concernés par les enjeux liés au Saint-Laurent autour d'une même table afin de favoriser la concertation.
- Élaborer, adopter et assurer le suivi d'un plan de gestion intégrée régional (PGIR) représentatif des préoccupations et de la volonté d'action du milieu.
- Renforcer la capacité d'action des acteurs de l'eau régionaux en leur fournissant des outils qui visent à mettre en valeur leur expertise, à optimiser leur travail et à diffuser les connaissances existantes.
- Encadrer la mise en œuvre des actions recommandées dans le PGIR et en mesurer l'efficacité via l'atteinte des indicateurs de rendement identifiés par ces actions.



Le succès de la Gestion intégrée de la ressource en eau repose sur l'étroite collaboration des organismes de bassin versant (OBV), des Comités ZIP et des TCR sur l'ensemble du Québec méridional.

MISE EN PLACE ET COMPOSITION DE LA TABLE DE CONCERTATION

La constitution du Conseil du Saint-Laurent est assurée par un comité adviseur temporaire formé d'un représentant pour chacune des 4 MRC du territoire, des 2 OBV et du Conseil régional en environnement du Bas-Saint-Laurent ainsi que de l'équipe de coordination du comité ZIPSE. Il en a déterminé la mission, les mandats ainsi que la composition représentative de tous les secteurs au sein des 24 sièges du Conseil du Saint-Laurent à combler :



La nomination des membres actifs qui siégeront sur le Conseil du Saint-Laurent se fera soit par voie de résolution (applicable aux MRC, aux Premières nations et aux Conseils régionaux en environnement), soit par collège électoral (pour tous les autres secteurs ciblés). Un membre actif de la Table est autorisé à se désigner un substitut s'il ne pouvait être présent à une rencontre. Dans ce cas, le substitut désigné est dûment autorisé à représenter le membre actif.

Pour les groupes qui ne pourront siéger sur la Table, un **bulletin de liaison** sera créé dans le but de faciliter les communications sur le territoire. Se faisant, tous les acteurs seront équitablement informés des dossiers travaillés.

TRAVAUX DU CONSEIL DU SAINT-LAURENT

Le Conseil du Saint-Laurent prévoit se réunir de 2 à 3 fois par année afin d'orienter les actions visant l'atteinte des objectifs pour lesquels il a été créé. Des **groupes de travail** pourront être mis sur pied pour se pencher plus spécifiquement sur certains dossiers. Dès lors, les acteurs concernés seront contactés et pourront s'impliquer plus étroitement dans les travaux.

Pour joindre l'équipe de coordination du Conseil du Saint-Laurent, veuillez vous référer à votre territoire

MRC de Montmagny et L'Islet : Véronique Nolet vnolet.zipse@gmail.com 418 803-4486

MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup : Esther Blier eblier.zipse@gmail.com 418 551-5179

101-88 rue Saint-Germain Ouest, Rimouski (Québec) G5L 4B5